



A . I . R (Association Intercommunale de Roller) « Les Grands Lynx »

« STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE ROLLER (A.I.R.) »

1- DENOMINATION. DUREE. SIEGE :

Il est constitué, conformément à la loi du 1^{er} Juillet 1901 et au décret du 16 Août 1901, une association ainsi dénommée : Association Intercommunale de Roller : « Les Grands Lynx ».

Cette association fondée en 2001 a pour objet : la découverte, la pratique et le perfectionnement des activités de Roller et de Roller In Line Hockey (RILH), y compris tout ce qui peut s'y rattacher.

Elle pourra exercer ses activités dans le cadre des loisirs et de la compétition.

Elle sera adhérente de la Fédération Française Roller Skating (FFRS).

Sa durée est illimitée.

Son siège social se trouve à :

**Mairie
9, Rue de L'Eglise
38690 CHABONS**

2- COMPOSITION DE L'ASSOCIATION :

L'association se compose de plusieurs membres : pour être membre, il faut être agréé par le comité directeur.

Les membres actifs sont les joueurs licenciés à jour de leur cotisation.

Les membres passifs sont les parents et les personnes volontaires.

Les membres dirigeants sont les parents, ou joueurs ou autres...qui sont élus au comité directeur.

Les membres d'honneur et bienfaiteurs, sont dispensés de cotisations et n'ont pas le droit de vote.

3- ADMISSION ET PERTE DE QUALITE DE MEMBRES.

Pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux présents statuts et s'acquitter de la cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Le comité directeur pourra refuser des adhésions, avec avis motivé aux intéressés.

La qualité de membre se perd par :

-Démission donnée par lettre recommandée avec accusé de réception.

-Radiation prononcée pour motif grave précisé dans le règlement intérieur.

-Décès.

4- SECTION :

L'association est composée aujourd'hui d'une section RILH et se réserve la possibilité de créer à l'avenir de nouvelles sections liées à l'activité roller.



A . I . R (Association Intercommunale de Roller)

« Les Grands Lynx »

5- RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Les ressources de l'Association se composent :

- des participations versées par les usagers (adhésions, cotisations)
- des subventions et du sponsoring
- du produit des fêtes ou manifestations organisées par ses soins.
- des intérêts et revenus des biens et valeurs qu'elle pourrait posséder.
- de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

6- ASSEMBLEE GENERALE.

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an et comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués et l'ordre du jour est inscrit sur les convocations.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, se prononce sur le rapport moral ou d'activité et sur les comptes de l'exercice financier. Elle délibère sur les orientations à venir.

Elle pourvoit à la nomination ou au renouvellement des membres du comité directeur.

Elle fixe aussi le montant de la cotisation annuelle.

Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité des membres présents ayant droit de vote.

Ont droit de vote tous les membres actifs de plus de 16 ans (ou les représentants légaux, pour les actifs de moins de 16 ans) et les membres du comité directeur.

7- COMITE DIRECTEUR.

L'association est dirigée par un comité directeur de 9 membres minimum et en nombre forcément impair élus pour 3 années. Les membres sont rééligibles. Le comité directeur étant renouvelé chaque année par tiers les deux premières années, les membres sortants sont désignés par le sort.

En cas de vacance de poste, le comité directeur pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif à la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devraient normalement expirer les mandats des membres remplacés.

Les mineurs de plus de 16 ans sont éligibles au comité directeur mais ne peuvent pas l'être au bureau.

Le comité directeur choisit, parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- un(e) présidente(e)
- un(e) ou des vice-présidents(es)
- un(e) trésorier(e)
- un(e) secrétaire.



A . I . R (Association Intercommunale de Roller) « Les Grands Lynx »

8- REUNION DU COMITE DIRECTEUR.

Le comité directeur se réunit au moins 1 fois par trimestre et à la demande d'au moins un tiers de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Le vote par procuration est autorisé seulement en cas d'empêchement majeur.

La présence de la moitié (arrondie à l'entier supérieur) au moins des membres est nécessaire pour que le comité directeur puisse délibérer valablement.

9- L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.

Si besoin est, ou sur la demande du quart des membres ayant droit de vote, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Les conditions de convocation sont identiques à l'assemblée générale ordinaire.

L'ordre du jour est la modification des statuts ou la dissolution. Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

Les règles de vote sont les mêmes que l'assemblée générale.

10- REGLEMENT INTERIEUR.

Le règlement intérieur de l'association A.I.R « Les grands Lynx » reprendra :

- 1- Les modalités de vote
- 2- Les rôles des présidents
- 3- Les modes d'utilisations des différents équipements
- 4- Les motifs graves d'exclusion.
- 5- L'éthique, les valeurs sportives défendues par notre club.
- 6- Les modalités de vote par procuration.
- 7- Les fréquences et les contenus des réunions parents.
- 8- Le fonctionnement de la commission « sanction ».
- 9- La composition du comité directeur (pôle technique, représentants des différentes sections, loisirs et compétition, Adjoint des secrétaires et trésoriers...)
- 10- La préparation de l'A.G

Le règlement intérieur sera proposé par le comité directeur et adopté par l'A.G.

Les modifications du règlement se feront en comité directeur et seront ratifiées à l'A.G suivante